



ODDO BHF IMMOBILIER

Fonds Commun de Placement de droit français Rapport Annuel au 29 décembre 2023

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS

Dépositaire : Oddo BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : Mazars

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	11
3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	14
RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	50
ANNEXE SFDR	52

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1 Classification

Le fonds est classé OPCVM « Actions internationales »

1.2 Objectif de gestion

L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indice MSCI EMU IMI Core RE 10/40 Index, calculé dividendes nets réinvestis, sur une durée de placement de 5 ans minimum en étant investi principalement en actions foncières ou immobilières de la zone euro, tout en prenant en compte des critères ESG.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion de portefeuille. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

1.3 Régime fiscal

Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

Le présent Rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4 Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF SCA.
- Le Fonds ne détient aucun OPCVM géré par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :
L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8⁽¹⁾ du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.
La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.
Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.
- **Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts :**
 - Montant unitaire du coupon part DR-EUR 7,55€, DI-EUR 1 471,53€ et part DN-EUR 1,81€.
 - Montant du revenu éligible à l'abattement de 40% : DR-EUR 7,55€, DI-EUR 1 471,53€ et part DN-EUR 1,81€.

1.5 Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**
La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Frais d'intermédiation**
Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Droits de vote**
Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.
- **Informations sur la politique de rémunération**
Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.6 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré français ou étrangers, à des fins de couverture et d'exposition du risque action et de couverture du risque de change.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions sur futures, options, change à terme, et swap sur devises.

Les instruments seront détenus sans recherche de surexposition dans la limite de 100 % de l'actif net du Fonds.
Titres intégrant des dérivés : Le Fonds pourra intervenir sur les warrants, les bons de souscription négociés sur des marchés réglementés, et les obligations convertibles à hauteur de 5 % de l'actif, à des fins d'exposition du portefeuille au risque action, sans recherche de surexposition dans la limite de 100 % de l'actif net du Fonds.

1.7 Changements intervenus au cours de l'exercice

02/01/2023 :

Suppression des catégories de parts suivantes non souscrites : ODDO BHF Immobilier CR-SEK [H]

03/02/2023 :

Introduction du mécanisme de plafonnement des demandes de rachats « gates » dans le cadre du renforcement des exigences de l'AMF relatif au fonctionnement des outils de gestion de liquidité.

28/03/2023 :

Modification du prospectus du fonds ODDO BHF Immobilier (ci-après le « Fonds ») afin de permettre une exposition aux émergents dans la limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra ainsi être exposé à hauteur de 5% maximum de l'actif net en actions émises par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent (hors OCDE), à condition que ces actions soient négociées sur un marché d'un pays membre de l'OCDE.

1.8 Reporting SFTR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					
% de l'actif net total					

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1. Nom	
Volume des garanties reçues	
2. Nom	
Volume des garanties reçues	
3. Nom	
Volume des garanties reçues	
4. Nom	
Volume des garanties reçues	
5. Nom	
Volume des garanties reçues	
6. Nom	
Volume des garanties reçues	
7. Nom	
Volume des garanties reçues	
8. Nom	
Volume des garanties reçues	
9. Nom	
Volume des garanties reçues	
10. Nom	
Volume des garanties reçues	

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom					
Montant					
Domicile					
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					
Trois parties					

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)		
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

Montant conservé

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant				337,89	
en % des revenus				0,00	
Gestionnaire					
Montant					
en % des revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)					
Montant					
en % des revenus					

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant				-57,04	
Gestionnaire					
Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)					
Montant					

1.9 Retenues à la source

Les porteurs du fonds Oddo BHF Immobilier sont informés qu'Oddo BHF AM SAS, soucieuse de l'intérêt des porteurs de parts, a demandé à certains Etats de l'Union européenne le remboursement des retenues à la source sur les dividendes versés aux OPC gérés par ODDO BHF AM SAS. Ces demandes sont fondées sur le principe de non-discrimination entre OPCVM posé par plusieurs arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Oddo BHF AM SAS a estimé, après une étude approfondie que le fonds pouvait envisager un remboursement significatif, sans pour autant être garanti. Dans le cadre de ces procédures, les porteurs sont informés que la société de gestion a utilisé les services d'un cabinet d'avocat spécialisé et d'Oddo BHF SCA, rémunérés à ce titre.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions

2023 a été une année encore bien mouvementée car l'inflation a semblé résister une bonne partie de l'année, confortant le discours ferme sur ce sujet des Banques Centrales. Si les véritables signes de modérations sont apparus à l'Automne, il faudra attendre novembre pour que les Banques Centrales annoncent la fin de la hausse des taux.

Retenons les principaux faits saillants qui ont agité l'environnement économique et financier de l'année :

- La récession mondiale tant attendue qui n'est pas venue
- Une crise bancaire régionale aux États-Unis et l'effondrement de Crédit Suisse en Europe
- Un engouement autour de l'intelligence artificielle et des médicaments amaigrissants
- Les taux d'intérêt mondiaux qui ont monté jusqu'à atteindre leurs niveaux d'avant la crise financière mondiale, suivis par un pivot et une baisse rapide en toute fin d'année.

Dans cet environnement, très incertain, l'immobilier a subi négativement la hausse des taux qui a mis à l'arrêt les marchés de l'investissement. La prime de risque (différence entre le rendement d'un actif immobilier et le taux sans risque) qui avait baissé brutalement, a commencé à se reconstituer avec d'une part, la baisse des valeurs d'actifs (hausse des rendements immobiliers) et d'autre part, la hausse des loyers (rendue possible par l'indexation en l'absence de sur offre sur la plupart des marchés). Le marché de la promotion résidentielle a particulièrement été affecté par l'envolée des taux de crédit immobilier avec un marché de l'acquisition de logements quasi à l'arrêt.

Mais, après une année boursière terrible en 2022, les cours de bourse des foncières cotées se sont largement redressés en toute fin d'année à la suite du retournement sur les taux d'intérêts. Cependant, une volatilité importante des cours a été présente tout au long de l'année au fil des événements marquants de 2023.

2.2 Mouvements

Dans le portefeuille, au cours de l'année, prudemment, nous avons commencé à anticiper le pivot des Banques Centrales. Nous avons profité de la forte volatilité des cours de bourse pour renforcer progressivement, par exemple, les foncières allemandes de résidentiel (Vonovia et Leg Immobilien), les plus sensibles aux taux, lorsque leurs cours atteignaient des points bas comme au mois de mars. Mars a été le mois de la tempête sur le secteur bancaire américain, avec la chute de la Silicon Valley Bank (SVB), plus grand prêteur américain à faire faillite depuis 10 ans. Cet événement a provoqué une vague de panique sur les marchés qui sont passés en mode « risque majeur ». La peur s'est également propagée au marché immobilier américain, un grand utilisateur des banques régionales américaines, puis à l'Europe au travers des banques européennes et des foncières cotées. Nous avons préféré vendre la foncière américaine sur les commerces Kimco Realty (malheureusement acquise le mois précédent) et alléger la foncière de stockage pour particuliers, Public Storage. Sur ce dernier segment, nous avons aussi privilégié les foncières britanniques Safestore et Big Yellow au détriment de la foncière belge Shurgard. Plus généralement, sur la logistique, nous sommes restés très surpondérés sur ce segment, mais aussi sélectifs, en allégeant la foncière belge WDP pour privilégier son compatriote, le promoteur investisseur VGP qui a renoué avec sa stratégie de croissance. Nous avons aussi entrée une nouvelle position au UK sur Tritax BigBox qui opère sur des actifs de qualité et de grandes tailles au Royaume-Uni. Sa valorisation nous a semblé attractive comparée à ses pairs avec un ratio Prix/Cashflow de 13x (vs. 18x pour Segro par exemple). Le secteur logistique a plus rapidement retrouvé une meilleure dynamique, tiré par un ajustement des prix favorables à la reprise du marché de l'investissement.

Sur les foncières de centres commerciaux, nous avons continué à privilégier les formats de proximité avec des renforcements de nos positions sur la société néerlandaise Eurocommercial property et les Françaises Mercialis, Carmila, mais aussi Klepierre dont les performances opérationnelles ont été aux rendez-vous. Parallèlement, nous avons été prudents sur Unibail-Rodamco-Westfield qui continue sa politique de cessions en Europe, mais, qui n'a pas pu finaliser des cessions sur son portefeuille américain compte tenu des conditions de marché.

Par ailleurs, nous sommes aussi devenus plus prudents sur les foncières de santé car la hausse des coûts pour les opérateurs les fragilise en créant un problème de rentabilité et nous avons vu apparaître en 2023 des opérateurs en difficulté, particulièrement en Allemagne. Nous avons donc allégé les foncières belges Aedifica et Cofinimmo.

Nous avons continué à avoir une réserve affichée sur les foncières de bureaux, malgré une bonne activité locative dans les quartiers centraux d'affaires. C'est pour raison que nous avons privilégié la foncière française Gecina et Inmobiliaria Colonial dont plus de la moitié de leurs portefeuilles sont situés dans les meilleures localisations parisiennes. Toutefois, nous avons aussi allégé ces deux foncières pour ouvrir une position sur une petite foncière néerlandaise de bureaux NSI au mois d'octobre. Elle a réussi à restructurer son portefeuille, en le repositionnant sur des bureaux de qualité, principalement à Amsterdam (stratégie mise en place par le nouveau management depuis l'été 2016). La liquidité a été généralement limitée sur les petites capitalisations, la crainte de récession a fait fuir les investisseurs car ces entreprises sont plus exposées aux conséquences négatives sur leur activité d'une contraction de l'économie.

Alors que nous avons vendu ou allégé les foncières ayant un levier trop important comme Aroundtown, la foncière allemande principalement investie sur les bureaux, nous avons à nouveau renforcé cette dernière à partir du mois d'août sur des cours déprimés comme nous l'avons fait sur les foncières allemandes de résidentiel. En particulier, nous avons ouvert une position sur la filiale d'Aroundtown, Grand City, car il nous a semblé que la diversification géographique de son portefeuille pouvait lui faciliter les cessions dans un marché de l'investissement gelé. Par ailleurs, la foncière avait boursièrement beaucoup sous-performé (d'environ 20% ses compétiteurs) en raison de la nature de son endettement (dette hybride) et cet écart de performance nous a semblé exagéré.

Concernant les sociétés allemandes de résidentiel que nous avons largement sous pondérées, nous sommes donc revenus à l'achat, en privilégiant, Tag Immobilien. Nous avons pu constater que loin de pénaliser la foncière, son acquisition d'un promoteur en Pologne lui a apporté une croissance bénéfique de ses revenus.

Nous avons aussi largement coupé nos investissements sur les promoteurs résidentiels, en particulier, la française Nexity (mais aussi Altea). Parallèlement, nous avons cherché des investissements alternatifs avec nos achats sur des sociétés d'infrastructures autoroutes et/ ou aéroports comme Vinci et Eiffage (cette dernière a été arbitrée en faveur de Fraport au mois de mai). Mais aussi, nous avons pris des bénéfices sur la société de petites annonces immobilières en Allemagne SCOUT24.

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Titre	Acquisition	Cession	Devise
Vonovia SE	6 123 121,17	13 844 029,56	EUROS
Unibail-Rodamco-Westfield	1 497 611,99	7 266 118,42	EUROS
Klepierre Dist	1 744 658,71	5 464 650,48	EUROS
LEG Immobilien SE Reg	5 336 927,20	5 145 573,48	EUROS
TAG Immobilien AG	5 331 353,37	2 326 059,54	EUROS
Warehouses De Pauw NV Reg	868 085,98	4 246 685,33	EUROS
Gecina Reg	1 986 775,62	4 144 273,94	EUROS
Cofinimmo Dist	1 191 398,09	3 280 173,52	EUROS
Aroundtown SA Bearer	3 071 156,58	1 453 315,95	EUROS
Scout24 AG		3 063 851,89	EUROS

2.3 Performances annuelles

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF Immobilier CI-EUR	17,25%	15,56%
ODDO BHF Immobilier CN-CHF[H]	15,13%	
ODDO BHF Immobilier CN-EUR	17,28%	
ODDO BHF Immobilier CR-EUR	16,28%	
ODDO BHF Immobilier DI-EUR	17,24%	
ODDO BHF Immobilier DN-EUR	17,26%	
ODDO BHF Immobilier DR-EUR	16,29%	
ODDO BHF Immobilier GC-EUR	17,27%	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

2.4 Perspectives

À la même période l'année dernière, nous étions confrontés à une forte inflation, le consensus prévoyant une récession brutale, douloureuse et imminente. Douze mois plus tard, un atterrissage en douceur est presque devenu une réalité. Nous devrions donc entrer dans le dernier acte de ce cycle inflationniste unique : au cours des prochains mois, l'inflation devrait se rapprocher des cibles des banques centrales. La prochaine étape consistera pour les banques centrales à le reconnaître, puis, à commencer à débattre d'un « redimensionnement » des taux devant se traduire par une baisse.

Il est important de noter que nous atteindrons probablement une situation de faible inflation sans récession marquée. La croissance positive des salaires réels, la résilience de l'excédent d'épargne et la fin du déstockage devraient compenser le frein lié à la hausse des taux. Ce qui nous paraît important, en particulier pour l'immobilier, reste également la perspective d'un assouplissement sur les taux qui devrait réduire le risque futur de refinancement.

Le changement de cap sur les taux d'intérêts permet aussi d'envisager une fin de la baisse des valorisations plus rapide que prévu. Par ailleurs, l'absence de récession marquée est aussi une bonne nouvelle pour l'immobilier car il y a moins de risques d'augmentation de la vacance locative et cela permettra donc de conserver des loyers bien orientés. Enfin, les craintes sur un manque de crédit abordable pour le secteur devraient là aussi se modérer. Nous sommes donc confiants sur les perspectives de performance du secteur pour l'année 2024.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

FCP ODDO BHF IMMOBILIER

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF IMMOBILIER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ODDO BHF IMMOBILIER relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 17 avril 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GD' or similar initials, written in a cursive style.

Gilles DUNAND-ROUX

ODDO BHF IMMOBILIER

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

<p>RAPPORT ANNUEL 29/12/2023</p>
--

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	234 952 687,67	230 936 789,50
Actions et valeurs assimilées	234 952 687,67	230 936 789,50
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	234 952 687,67	230 936 789,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	10 337 513,23	6 539 738,60
Opérations de change à terme de devises	9 128 482,93	6 172 794,47
Autres	1 209 030,30	366 944,13
Comptes financiers	3 756 668,75	5 951 654,48
Liquidités	3 756 668,75	5 951 654,48
Total de l'actif	249 046 869,65	243 428 182,58

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	253 336 854,50	248 349 011,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	634 486,17
Report à nouveau (a)	56,47	255,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-17 617 934,48	-17 802 608,40
Résultat de l'exercice (a, b)	3 559 376,87	5 719 653,43
Total des capitaux propres	239 278 353,36	236 900 798,80
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	9 768 516,27	6 527 383,76
Opérations de change à terme de devises	9 068 771,30	6 135 340,85
Autres	699 744,97	392 042,91
Comptes financiers	0,02	0,02
Concours bancaires courants	0,02	0,02
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	249 046 869,65	243 428 182,58

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37 261,32	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 672 316,00	9 838 879,62
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	337,89	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	14 521,43	235,76
TOTAL (I)	7 724 436,64	9 839 115,38
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	57,04	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	42,08	136,53
Autres charges financières	128,45	0,00
TOTAL (II)	227,57	136,53
Résultat sur opérations financières (I - II)	7 724 209,07	9 838 978,85
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 619 789,26	4 156 568,89
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	4 104 419,81	5 682 409,96
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-545 042,94	37 243,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	3 559 376,87	5 719 653,43

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n2014-01 modifié.

La devise de la comptabilité est l'euro.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement
 - d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.
- Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire. les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.
- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte des contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique "créances représentatives des titres reçus en pension" à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique "titres donnés en pension" ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique "Dettes représentatives des titres donnés en pension" par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs qui investissent à moyen/long terme, la Société de Gestion a décidé d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au Fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les porteurs de parts présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs mais répartit les coûts de telle manière que les porteurs présents dans le Fonds n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les porteurs entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la

Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de manière mensuelle.

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

Affectation des sommes distribuables (revenus et plus-values) :

Sommes distribuables	Parts CR-EUR, CR-SEK [H], CI-EUR, CN-EUR, GC-EUR et CN-CHF [H] Parts de capitalisation	Parts DR-EUR, DN-EUR et DI-EUR Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

INFORMATION SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, CI-EUR, CN-EUR, DR-EUR, DN-EUR, DI-EUR, GC-EUR et CN CHF [H]
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net OPCVM exclus	Parts CR-EUR et DR-EUR : 1,80 % maximum TTC
		Part CI-EUR, DI-EUR, CN-EUR DN-EUR, GC-EUR et CN CHF [H] : 0,90 % maximum TTC
Acteurs percevant des commissions de mouvement : - Société de Gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : selon les marchés, avec un maximum de 0.50 % TTC avec un minimum de 7.50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères
Commission de surperformance	Actif net	- Parts CR-EUR et DR-EUR : 20 % maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence (MSCI EMU IMI Core RE 10/40 Index, calculé dividendes nets réinvestis), une fois les sous-performances passées, sur les 5 derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive. - Parts CN-EUR, DN-EUR, GC-EUR et CN-CHF [H] : 10% maximum de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence (MSCI EMU IMI Core RE 10/40 Index, calculé dividendes nets réinvestis), une fois les sous-performances passées, sur les 5 derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive (*). - Part CI-EUR, DI-EUR : 10 % maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence (MSCI EMU IMI Core RE 10/40 Index, calculé dividendes nets réinvestis), une fois les sous-performances passées, sur les 5 derniers exercices, toutes compensées.

(*) Commission de surperformance :

seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

•La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.

- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.
- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.
- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.
- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.
- En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisées au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.
- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.
- Pour les parts CR-EUR, DR-EUR, CN-EUR, DN-EUR, GC-EUR et CN-CHF[H] aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).
- Pour les parts CI-EUR et DI-EUR les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

Changements intervenus sur l'exercice :

Activation du mécanisme Swing Pricing.

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	236 900 798,80	348 128 160,31
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	58 516 977,30	76 171 116,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-89 496 057,27	-73 434 345,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 719 863,25	9 127 617,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 880 494,70	-25 111 272,23
Plus-values réalisées sur contrats financiers	413 654,69	908 751,89
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-540 804,57	-1 118 593,89
Frais de transaction	-926 369,19	-1 723 585,18
Différences de change	142 596,52	-286 062,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	49 264 950,25	-99 791 719,43
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	-21 238 073,75	-70 179 303,41
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-70 179 303,41	29 612 416,02
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	-127 741,99	429 533,92
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	59 711,63	187 453,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	187 453,62	-242 080,30
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-1 718 506,40
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-489 718,95	-362 706,73
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 104 419,81	5 682 409,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	239 278 353,36	236 900 798,80

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							3 756 668,75	1,57
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							0,02	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 756 668,75	1,57								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	0,02	0,00								
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	GBP	GBP	USD	USD	SEK	SEK		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	7 985 840,00	3,34	954 859,45	0,40	971 217,95	0,41		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	499 513,65	0,21	137 349,46	0,06			216 624,76	0,09
Comptes financiers	26 684,96	0,01	54 645,96	0,02	293,15	0,00	3 194,21	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	8 353 380,01	3,49					150,55	0,00
Comptes financiers							0,02	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances	Opérations à terme	8 911 858,17
	Opérations à terme Hedgé	216 624,76
	Coupons et dividendes	286 231,16
	Autres créances	922 799,14
		10 337 513,23
Total des dettes	Opérations à terme	8 855 395,33
	Opérations à terme Hedgé	213 375,97
	Autres dettes	95 777,93
	Charges externes prov	603 967,04
		9 768 516,27
Total dettes et créances		568 996,96

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART CR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	14 924,196	21 203 647,46
Titres rachetés durant l'exercice	-21 447,828	-29 762 516,41
Solde net des Souscriptions / Rachats	-6 523,632	-8 558 868,95

	En parts	En montant
PART CI-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	94,7	14 890 688,93
Titres rachetés durant l'exercice	-173,886	-29 946 269,99
Solde net des Souscriptions / Rachats	-79,186	-15 055 581,06

	En parts	En montant
PART CN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	8 245,579	16 641 038,91
Titres rachetés durant l'exercice	-10 862,928	-19 099 746,73
Solde net des Souscriptions / Rachats	-2 617,349	-2 458 707,82

	En parts	En montant
PARTS GC-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	28 222,236	3 560 149,38
Titres rachetés durant l'exercice	-57 128,453	-7 073 187,65
Solde net des Souscriptions / Rachats	-28 906,217	-3 513 038,27

	En parts	En montant
PARTS CN-CHF (H)		
Titres souscrits durant l'exercice	77,218	6 913,54
Titres rachetés durant l'exercice	-246	-19 618,50
Solde net des Souscriptions / Rachats	-168,782	-12 704,96

	En parts	En montant
PART DR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	3 564,313	1 932 362,16
Titres rachetés durant l'exercice	-6 042,102	-3 265 213,42
Solde net des Souscriptions / Rachats	-2 477,789	-1 332 851,26

	En parts	En montant
PART DI-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	4,245	282 076,98
Titres rachetés durant l'exercice	-1,68	-115 171,15
Solde net des Souscriptions / Rachats	2,565	166 905,83

	En parts	En montant
PART DN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	1,117	99,94
Titres rachetés durant l'exercice	-2 642,007	-214 332,78
Solde net des Souscriptions / Rachats	-2 640,89	-214 232,84

2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART CR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	2 703,11
Montant des commissions de souscription perçues	2 703,11
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	2 703,11
Montant des commissions de souscription r�troced�es	2 703,11
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CI-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PARTS GC-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PARTS CN-CHF (H)	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DI-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3.Frais de gestion

	29/12/2023
PART CR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de fonctionnement et de gestion	2 197 556,64
Commission de surperformance	161 610,61
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
PART CI-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion	450 948,44
Commission de surperformance	83 736,44
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
PART CN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion	127 246,89
Commission de surperformance	17 154,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
PARTS GC-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion	170 080,30
Commission de surperformance	33 062,51
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
PARTS CN-CHF (H)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion	1 691,37
Commission de surperformance	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
PART DR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de fonctionnement et de gestion	304 414,11
Commission de surperformance	22 589,31
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
PART DI-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion	37 701,70
Commission de surperformance	7 922,42
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
PART DN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion	3 429,65
Commission de surperformance	644,31
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

Néant

2.7.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice				
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	56,47	255,75
Résultat	3 559 376,87	5 719 653,43
Total	3 559 433,34	5 719 909,18

	29/12/2023	30/12/2022
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 670 487,44	2 557 450,50
Total	1 670 487,44	2 557 450,50
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2023	30/12/2022
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	971 763,06	1 628 241,33
Total	971 763,06	1 628 241,33
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2023	30/12/2022
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	204 817,84	417 076,95
Total	204 817,84	417 076,95
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2023	30/12/2022
PARTS GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	373 353,39	611 229,67
Total	373 353,39	611 229,67
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2023	30/12/2022
PARTS CN-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 377,60	5 667,79
Total	4 377,60	5 667,79
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2023	30/12/2022
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	229 341,16	355 152,83
Report à nouveau de l'exercice	272,36	37,88
Capitalisation	0,00	0,00
Total	229 613,52	355 190,71
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	30 376,312	32 854,101
Distribution unitaire	7,55	10,81
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
PART DI-EUR		
Affectation		
Distribution	97 399,10	127 811,07
Report à nouveau de l'exercice	0,61	0,59
Capitalisation	0,00	0,00
Total	97 399,71	127 811,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	66,189	63,624
Distribution unitaire	1 471,53	2 008,85
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
PART DN-EUR		
Affectation		
Distribution	7 578,94	17 206,93
Report à nouveau de l'exercice	41,84	33,64
Capitalisation	0,00	0,00
Total	7 620,78	17 240,57
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 187,257	6 828,147
Distribution unitaire	1,81	2,52
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	634 486,17
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 617 934,48	-17 802 608,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-17 617 934,48	-17 168 122,23

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 027 292,50	-9 491 753,86
Total	-10 027 292,50	-9 491 753,86
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 641 437,50	-4 130 216,10
Total	-3 641 437,50	-4 130 216,10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-764 409,97	-1 013 228,41
Total	-764 409,97	-1 013 228,41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
PARTS GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 397 770,15	-1 484 897,93
Total	-1 397 770,15	-1 484 897,93
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
PARTS CN-CHF (H)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 904,27	-1 155,76
Total	-10 904,27	-1 155,76
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 379 679,49	-873 032,79
Total	-1 379 679,49	-873 032,79
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
PART DI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-367 746,32	-154 177,72
Total	-367 746,32	-154 177,72
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
PART DN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-28 694,28	-19 659,66
Total	-28 694,28	-19 659,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

C1 PART CR-EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	136 030 747,75	126 095 366,50	189 376 059,84	200 528 239,48	215 674 501,05
Nombre de titres	83 758.134	90 281,766	91 991,404	104 560,074	102 297,109
Valeur liquidative unitaire	1 624,08	1 396,68	2 058,62	1 917,82	2 108,31
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	19,94	28,32	14,93	24,75	24,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-119,71	-105,13	131,99	-113,52	92,35
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

C2 PART CI-EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	49 646 482,87	54 948 318,36	63 745 857,08	77 265 280,08	66 230 075,88
Nombre de titres	266,01	345,196	273,766	359,278	282,641
Valeur liquidative unitaire	186 633,89	159 180,05	232 847,96	215 057,08	234 325,79
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	3 653,10	4 716,86	3 644,43	4 604,13	4 663,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13 689,10	-11 964,84	14 875,977	-12 669,22	10 245,18
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

C3 PART CN-EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	10 416 184,30	13 495 898,00	21 404 621,83	35 670 498,58	33 903 435,42
Nombre de titres	5 037,824	7 655,173	8 311,514	14 997,767	13 082,745
Valeur liquidative unitaire	2 067,59	1 762,97	2 575,29	2 378,38	2 591,46
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	40,65	54,48	40,46	50,94	51,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-151,73	-132,35	164,52	-140,11	113,30
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

C4 PART GC-EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	19 045 144,66	19 778 408,50	33 705 612,55	32 744 567,24	25 982 866,12
Nombre de titres	132 700,644	161 606,861	188 535,686	198 307,276	144 396,157
Valeur liquidative unitaire	143,51	122,38	178,77	165,12	179,94
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	2,81	3,78	2,79	3,51	3,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-10,53	-9,18	11,42	-9,72	7,86
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

C5 PART CN-CHF (H)	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net	200 771,02	190 495,93	264 750,47	121 730,25
Nombre de titres	2 148,218	2 317,000	2 317,000	1 203,000
Valeur liquidative unitaire	93,45	82,21	114,26	101,18
Affectation				
Capitalisation unitaire sur résultat	2,03	2,44	1,83	0,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,07	-0,49	11,41	-2,34
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

D1 PART DR-EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	18 579 601,14	17 642 627,49	28 092 753,16	29 720 552,73	33 719 577,79
Nombre de titres	30 376,312	32 854,101	33 420,006	37 461,837	35 656,369
Valeur liquidative unitaire	611,64	536,99	840,59	793,35	945,68
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-45,41	-26,57	-	-43,53	-
Distribution unitaire sur résultat	7,55	10,81	6,03	10,28	11,18
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	40,20	-	45,82
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

D2 PART DI-EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	4 957 708,27	4 194 711,90	8 510 490,64	13 912 581,27	13 391 265,90
Nombre de titres	66,189	63,624	83,176	144,047	117,142
Valeur liquidative unitaire	74 902,29	65 929,71	102 319,06	96 583,62	114 316,52
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5556,00	-2 423,26	-	-5 654,87	-
Distribution unitaire sur résultat	1 471,53	2 008,85	1 595,27	2 095,41	2 301,37
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	4 032,28	0,00	4 755,03
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

D3 PART DN-EUR	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net	386 519,00	554 972,12	3 028 014,74	383 947,96
Nombre de titres	4 187,257	6 828,147	24 025,246	3 249,463
Valeur liquidative unitaire	92,3	81,27	126,03	118,15
Affectation				
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,85	-2,87		-4,18
Distribution unitaire sur résultat	1,81	2,52	2,08	1,87
Distribution unitaire sur +/- values nettes			4,85	0,00
Crédit d'impôt (*)				

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TAG Immobilien AG	EUR	779 009	10 279 023,76	4,30
Kaufman & Broad SA	EUR	36 391	1 095 369,10	0,46
Fraport AG	EUR	21 037	1 151 986,12	0,48
Unite Group Plc Reg	GBP	158 430	1 909 249,68	0,80
Nexity A	EUR	78 281	1 319 034,85	0,55
Montea SCA Dist	EUR	67 376	5 807 811,20	2,43
Aedifica SICAFI Dist	EUR	144 413	9 191 887,45	3,84
Argan Dist	EUR	21 389	1 822 342,80	0,76
Covivio SA Dist	EUR	186 987	9 102 527,16	3,80
Gecina Reg	EUR	146 410	16 119 741,00	6,74
Klepierre Dist	EUR	665 322	16 420 146,96	6,86
Mercialys Dist	EUR	694 551	6 907 309,70	2,89
Icade SA	EUR	196 772	6 993 276,88	2,92
Inmobiliaria Colo SOCIMI SA Dist	EUR	1 403 966	9 195 977,30	3,84
Public Storage Operating Co REIT	USD	3 458	954 859,45	0,40
Altarea	EUR	21 704	1 736 320,00	0,73
Big Yellow Group Plc Reg Dist	GBP	155 719	2 196 532,42	0,92
Safestore Holdings Plc	GBP	205 620	2 098 178,46	0,88
VGP SA	EUR	17 961	1 885 905,00	0,79
Carmila SAS	EUR	336 660	5 245 162,80	2,19
Grand City Properties SA	EUR	351 389	3 577 140,02	1,49
LEG Immobilien SE Reg	EUR	190 274	15 092 533,68	6,31
Vonovia SE	EUR	769 717	21 967 723,18	9,18
Tritax Big Box REIT Plc Reg Dist	GBP	913 953	1 781 879,44	0,74
Merlin Properties SOCIMI SA	EUR	1 089 094	10 956 285,64	4,58
Pandox AB B	SEK	71 862	971 217,95	0,41
Xior Student Housing NV	EUR	115 019	3 416 064,30	1,43
NSI NV Cap	EUR	80 887	1 517 440,12	0,63
Aroundtown SA Bearer	EUR	2 745 034	6 793 959,15	2,84
Unibail-Rodamco-Westfield	EUR	332 526	22 252 639,92	9,30
Kojamo Plc Reg	EUR	262 410	3 122 679,00	1,31
Instone Real Estate Group SE Bearer	EUR	212 734	1 552 958,20	0,65
Warehouses De Pauw NV Reg	EUR	312 053	8 893 510,50	3,72
CTP NV	EUR	127 909	1 954 449,52	0,82
Eurocommercial	EUR	238 071	5 285 176,20	2,21
Shurgard Self Storage Eu Sàrl	EUR	118 741	5 326 721,26	2,23
Cofinimmo Dist	EUR	108 432	7 742 044,80	3,24
Vinci SA	EUR	11 571	1 315 622,70	0,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.ou ass. (sauf Warrant et Bons de sous)			234 952 687,67	98,19
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			234 952 687,67	98,19
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			234 952 687,67	98,19
Aedifica SICAFI Dist	EUR	144 739	235 672,72	0,10
Cpon.a.rec	EUR	50 558,44	50 558,44	0,02
TOTAL Coupons et dividendes			286 231,16	0,12
CdtDiv Titres EUR	EUR	-46 906,64	-46 906,64	-0,02
CdtDiv S/R EUR	EUR	-48 871,29	-48 871,29	-0,02
DebDiv Titres EUR	EUR	697 715,08	697 715,08	0,29

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DebDiv Titres USD	USD	151 709,35	137 349,46	0,06
DebDiv S/R EUR	EUR	87 734,6	87 734,60	0,04
TOTAL Autres dettes et créances			827 021,21	0,35
TOTAL Dettes et créances			1 113 252,37	0,47
OddoCie Par- CHF	CHF	2 969,48	3 194,21	0,00
OddoCie Par-EUR	EUR	3 671 850,47	3 671 850,47	1,54
OddoCie Par- GBP	GBP	23 117,55	26 684,96	0,01
OddoCie Par- NOK	NOK	-0,21	-0,02	0,00
OddoCie Par- SEK	SEK	3 262,25	293,15	0,00
OddoCie Par- USD	USD	60 359,2	54 645,96	0,02
TOTAL Avoirs			3 756 668,73	1,57
A/V GBP EUR 160124	GBP	98 753	113 939,41	0,05
A/V GBP EUR 160124	EUR	-114 750,6	-114 750,60	-0,05
A/V GBP EUR 160124	GBP	100 327	115 755,46	0,05
A/V GBP EUR 160124	EUR	-116 298,47	-116 298,47	-0,05
H A/V CHF EUR 160124	CHF	190 000	204 566,12	0,09
H A/V CHF EUR 160124	EUR	-201 491,42	-201 491,42	-0,08
V/A GBP EUR 160124	EUR	7 951 859,17	7 951 859,17	3,31
V/A GBP EUR 160124	GBP	-6 840 000	-7 891 867,30	-3,30
A/V GBP EUR 160124	GBP	118 874	137 154,65	0,06
A/V GBP EUR 160124	EUR	-137 786,4	-137 786,40	-0,06
A/V GBP EUR 160124	GBP	41 529	47 915,40	0,02
A/V GBP EUR 160124	EUR	-48 332,43	-48 332,43	-0,02
H A/V CHF EUR 160124	CHF	3 900	4 198,99	0,00
H A/V CHF EUR 160124	EUR	-4 124,59	-4 124,59	0,00
A/V GBP EUR 160124	GBP	73 453	84 748,73	0,04
A/V GBP EUR 160124	EUR	-84 847,42	-84 847,42	-0,04
H A/V CHF EUR 160124	CHF	7 300	7 859,65	0,00
H A/V CHF EUR 160124	EUR	-7 759,96	-7 759,96	0,00
V/A GBP EUR 160124	EUR	460 485,35	460 485,35	0,19
V/A GBP EUR 160124	GBP	-400 000	-461 512,71	-0,19
TOTAL Opérations à terme			59 711,63	0,02
TOTAL Disponibilités			3 816 380,36	1,59
Cion de gestion	CHF	-139,96	-150,55	0,01
Cion de gestion	EUR	-277 096,81	-277 096,81	-0,12
Cion performance	EUR	-326 719,68	-326 719,68	-0,14
TOTAL Frais			-603 967,04	-0,25
TOTAL Frais			-603 967,04	-0,25
TOTAL Frais			-603 967,04	-0,25
TOTAL TRESORERIE			4 325 665,69	1,81
TOTAL ACTIF NET			239 278 353,36	100,00

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2023	15 071 546	15 182 204	208

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2023 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2023 (fixes et variable*)	3 432 024	6	18 865 257	60

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2023 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a fait l'objet d'une modification du seuil de déclenchement de la partie différée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

Annexe SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ODDO BHF Immobilier

Identifiant d'entité juridique :
969500ZRYSGP8T7AYC79

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 91,17 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

	29/12/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	4.0	95.4
Notation moyenne E	3.8	95.4
Notation moyenne S	3.7	95.4
Notation moyenne G	4.3	95.4
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	67.3	100.0
Investissements durables (%)	91.2	93.7
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	73.6	75.0

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	30/12/2022	
	Fonds	Couverture (%)
Notation ESG Interne*	4.2	94.1
Notation moyenne E	4.2	94.1
Notation moyenne S	3.9	94.1
Notation moyenne G	4.3	94.1
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€)	79.5	99.0
Investissements durables (%)	89.2	91.3
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	76.0	78.0

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : la contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la Taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la Taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : la contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 91,2 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice (l'objectif de Taxinomie a été mis en place à partir du 01/01/2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 30,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 91,2 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 30,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023 - 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Vonovia Se	Immobilier	8,6 %	Allemagne
Unibail-Rodamco-Westfield	Immobilier	8,5 %	France
Klepierre	Immobilier	7,6 %	France
Gecina Sa	Immobilier	7,4 %	France
Leg Immobilien Ag	Immobilier	6,0 %	Allemagne
Merlin Properties Socimi Sa	Immobilier	4,3 %	Espagne
Warehouses De Pauw Sca	Immobilier	4,3 %	Belgique

* 29/12/2023, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

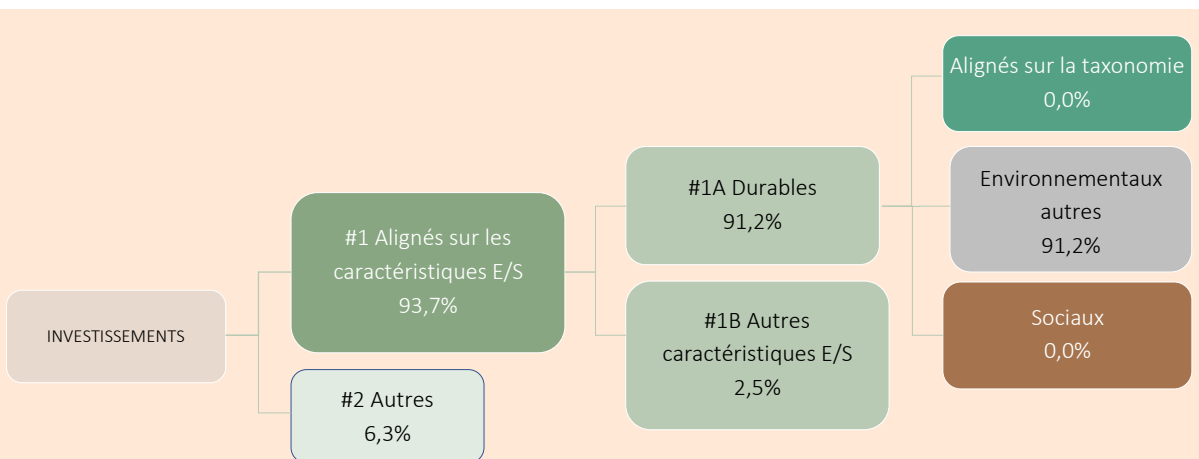
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 1,8 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 4,5 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs*	% d'actifs au 29/12/2023
Immobilier	96,7 %
Industrie	1,0 %
Consommation Discrétionnaire	0,5 %
Cash	1,8 %

*Au 29/12/2023, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

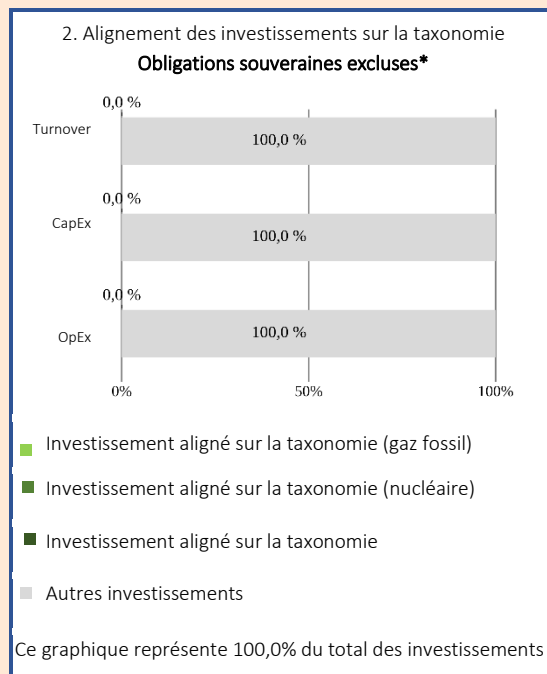
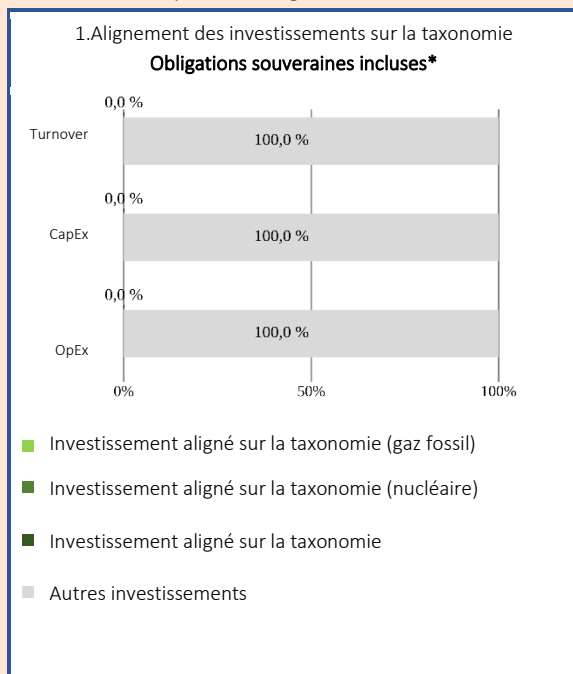
Le fonds n'avait pas d'objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui
 Dans le gaz fossile
 Dans le nucléaire
- Non

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 91,2 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus en “#2-Autre” sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit le benchmark MSCI EMU IMI Core Real Estate Capped 10/40 NR.

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	29/12/2023			
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation ESG Interne	4.0	95.4	4.0	91.1
Notation moyenne E	3.8	95.4	3.7	91.1
Notation moyenne S	3.7	95.4	3.6	91.1
Notation moyenne G	4.3	95.4	4.4	91.1
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	67.3	100.0	70.6	100.0
Investissements durables (%)	91.2	93.7	90.3	91.1
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A	N/A	N/A
Exposition fossile (%)	0.0	0.0	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	73.6	75.0	75.1	75.1